



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E131338

VALABLE JUSQU'AU 22/01/2024

ÉDITÉ LE 07/12/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2012

Forme juridique : SARLU

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE 538 983 719 R.C.S.

Siret : 538 983 719 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 142006235H001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 142006235H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/12/2022

Raison sociale : CT MENUISERIE 42

11 CHEMIN DE LA CHARPINIERE  
42330 SAINT GALMIER

Téléphone : 04 77 74 78 04

Portable : 06 62 74 87 84

Fax :

Site Internet :

E-mail : thollot.christophe@orange.fr

Responsabilité légale :

THOLLOT CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 23/01/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.